



MAIRIE
33, rue Principale
57640 MALROY
Tel : 03.87.77.89.36
email : contact@malroy.fr

Malroy, le 21 mars 2024

ARRETE AR_2024_05

Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de Malroy

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur Lionel GALINET en date du 21 mars 2024 qui souhaite effectuer stationner un container le 2 avril 2024 de 10h à 12h en occupant temporairement le domaine public devant le n° 7, rue de l'Eglise ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1er : Le 2 avril 2024 de 10h à midi, M. Lionel GALINET est autorisé à stationner un container devant le n° 7, rue de l'Eglise.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : un emplacement de stationnement d'une dimension de 6.05m x 2.44m sera réservé devant le n° 7, rue de l'Eglise.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : M. Lionel GALINET occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ennery, Monsieur le Chef de la Police Municipale Mutualisée, M. le Maire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.



Le Maire,


Hervé GAUDE